



## Permis suspendue 4/6 points retrait de 6 point si je fait un stag

Par **prince de la ville 77**, le **09/12/2012 à 02:33**

[fluo]bonjour[/fluo] mon permi es suspendue depuis 4 mois et jele recupere le 10 decembre mon capital de point est de 4/6 et jai plus de 1 an de permi est ce qu'il va passé a 8 pour pouvoir passéun stage avant le retrait de 6 points[/fluo] merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **09/12/2012 à 06:01**

Bonjour

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par **Tisuisse**, le **09/12/2012 à 06:35**

Bonjour prince de la ville 77,

Vous avez de la chance que votre demande ait été modifiée avec les formules de politesse indispensables sans quoi votre message eut été purement et simplement supprimé.

Pour vos points, puisque vous etes en probatoire, si vous vous faites retirer, meme 1 seul petit point, vous ne pouvez plus bénéficier des points bonus à chaque anniversaire de votre

permis. Pour pouvoir vous répondre de façon à la fois précise et efficace, il nous faut les infos suivantes :

- la date exacte de votre permis :
- permis par AAC ou formule normale,
- retraits des points déjà effectués (date et nombre) voir pour ça le relevé de vos points qui vous sera communiqué par votre préfecture ou sous préfecture.

Merci d'avance.

Par **prince de la ville 77**, le **09/12/2012 à 18:23**

bonjour tout d'abord je tien a m'excusé et a vous remercié de votre gentillesse

Par **prince de la ville 77**, le **09/12/2012 à 18:44**

j'ai eu mon permis le 18/02/2011  
je l'ai passé dans auto école spécial permis annulé en 2 semaines  
le 2/08/2011 je me suis fait flasher et le 12/02 il m'a rendu mon point donc mon capital de points est revenu à 6/6  
j'ai eu -2 points donc 4/6  
la question est : est-ce que la suspension peut avoir une influence sur les points ??? merci d'avance !!!

Par **prince de la ville 77**, le **09/12/2012 à 18:48**

les moins 2 points c'était le 26/03/2012  
et sur la feuille il y a écrit état du dossier suspendu

Par **prince de la ville 77**, le **09/12/2012 à 18:49**

excusé moi j'avais oublié ces quelques infos encore merci !!!

Par **Tisuisse**, le **10/12/2012 à 17:49**

Non, le fait que votre permis ait été suspendu ou non ne joue pas sur le retrait de points. Le retrait des points n'est pas une sanction pénale mais une sanction administrative automatique qui suit une sanction pénale.

Le fait d'avoir perdu 1 point durant votre 1<sup>ère</sup> année de permis, même si ce point a été

récupéré, ne vous permet pas d'obtenir les 2 points bonus donc vous étiez bien à 6 points sur 6 avant le retrait des 2 points, donc à 4 points sur 6 aujourd'hui. Selon ce que vous écrivez, vous dites aller perdre 6 points, votre solde va donc retomber à zéro, votre permis invalidé une seconde fois et, là, pour repasser un nouveau permis, ce n'est plus 6 mois d'attente que vous allez devoir faire mais 1 an et repasser code + conduite.

**Par prince de la ville 77, le 10/12/2012 à 19:07**

alors pourquoi me rendre le permis et payé un avocat et des amendes pour en suite le retirer c'est du vol !!!  
et le fait de faire un stage de récupération de points ne sert à rien ??? et merci pour toutes vos réponses !!!

**Par Tisuisse, le 10/12/2012 à 22:56**

Apparemment vous n'avez pas pris connaissance des dossiers placés en post-it en en-tête de ce forum. Je vous invite à les lire, vous comprendrez le pourquoi de nos réponses.

Maintenant, quand on veut conserver son permis, il y a une solution toute simple : respecter le code de la route. Comme ce n'est pas la première invalidation de votre permis suite à la perte totale de vos points, nous pouvons en déduire que la première fois ne vous a pas servi de déclencheur pour modifier votre type de conduite, dommage pour vous car la note finale risque d'être très salée.